



Pour la rentrée 2021, ce sont de moyens dont les infirmier.es de l'Education nationale ont besoin, pas de subir la menace de sanctions !

Suite à la loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire, l'obligation vaccinale devient une nouvelle condition d'exercice d'activité pour les infirmier.es sous peine de suspension administrative avec interruption de la rémunération pour les collègues non vacciné.es.

Quand il s'agit de sanctions (financières), les infirmier.es de l'Education nationale sont en première ligne mais curieusement, quand il s'agit de bénéficier de matériel de protection et des mesures salariales du Ségur de la Santé ou du Grenelle de l'éducation, elles et ils se retrouvent les dernier.es de cordée...

Rappelons que deux tiers d'entre elles et eux se déclarent en souffrance au travail et que 66% envisagent de quitter leur emploi.

Le SNiCS-FSU privilégie l'adhésion, l'éducation, l'argumentation, la conviction à la coercition, la peur, la culpabilisation. La politique et le discours gouvernemental sont très clivants, opposant les personnels et, plus largement, les citoyen.nes.

Le SNiCS-FSU appelle donc à un débat démocratique serein, à une politique vaccinale soutenue par un discours clair, scientifiquement étayé, et au respect des choix de chacun.e.

Le SNiCS-FSU et les infirmier.es de l'Education nationale demandent des moyens humains pour mener une véritable politique d'éducation à la santé. Il est primordial de lutter efficacement contre la pandémie, les inégalités sociales et de santé, et le creusement des inégalités d'accès à la réussite scolaire aggravé par la crise sanitaire.

C'est pourquoi le SNiCS-FSU appelle à un recentrage sur les missions d'accueil, d'écoute, de conseil dont les élèves manquent cruellement au moment où ils en ont le plus besoin.

Pour la réussite scolaire de tous les élèves et étudiant.es, le SNiCS-FSU revendique également :

- un renforcement urgent et massif de la consultation infirmière dans les établissements scolaires,
- un plan d'urgence et de rattrapage des examens de santé obligatoires délaissés depuis 2 ans,
- la mise en place de centres de dépistages et de vaccination aux abords immédiats des établissements scolaires pour répondre aux besoins des élèves et de toute la communauté scolaire, parents y compris,
- la mise en place d'une politique de dépistage ciblée et réactive par des équipes mobiles à chaque cas de COVID dans une classe.

Parce que l'Ecole est un droit pour tous et toutes, il est primordial d'éviter "d'évincer" ou de « discriminer » les élèves et les personnels. Il en va de la cohésion de la communauté scolaire et de l'adhésion aux différentes mesures sanitaires.

Contact Presse :

Saphia Guerreschi 06 87 89 13 34